

FORMULAIRE DE DECLARATION DE SINISTRES CONCERNANT LE PARC AUTOMOBILE DU CHPG

Tout sinistre lié à l'assurance des véhicules du CHPG doit être déclaré dans les 48 heures auprès du secrétariat de la Direction des Ressources Matérielles (secretariat.drm@chpg.mc) au-delà du nécessaire appel au service en charge de sa résolution. **Un constat amiable rempli et signé devra accompagner le mail de déclaration et l'original devra être envoyé par courrier interne au secrétariat de la DRM.** Cette déclaration devra être cosignée par le cadre responsable de l'unité. Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat DRM au Poste 88369.

Déclarant

Nom* :
Prénom* : Matricule :
Service* : Numéro de poste :
Immatriculation du véhicule* :

Sinistre

Date et heure du sinistre* :
Lieu du sinistre* :
Description des faits* :
.....
.....
.....
.....
.....
Liste des dégâts occasionnés* (*PJ : Photos si nécessaire*) :
.....
.....

Autres Personnes

Tiers (coordonnées) :
.....
Personnes mises en cause :
.....
Personnes sur place (sureté publique ?) :
.....
Témoïn(s) :
.....

Cadre responsable de l'unité

J'atteste que :
Nom prénom cadre responsable de l'unité :
Service :
Cosigne cette déclaration.